



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M ROBIN NICOLAS JACQUES
LOUIS
LOMME
3 PL DE LA REPUBLIQUE LOMME
59160 LILLE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 25 219 306 089
Référence de l'avis : 19 59 4382056 27
Numéro de contrat de prélèvement : M3 59 0090321 54
RUM* : FR46ZZZ005002M359009032154
Numéro de propriétaire : 350 R07808 M

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MDZK64
M ROBIN NICOLAS JACQUES LOUIS

PROP/INDIVIS 11241 MD6BS9
MME JAMME AURELIE CLAUDINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER **165,00 €**

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières	925,00 €
Acomptes mensuels versés	760,00 €

59057

Compte à débiter :
FR76 3002 7170 1300 0203 0220 144
M OU MME ROBIN N
CIC NO QUESNOY SUR DEULE

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	95,00 €
15 OCTOBRE 2019	70,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2020	92,00 €	15 JUIN	2020	92,00 €
17 FEVRIER	2020	92,00 €	15 JUILLET	2020	92,00 €
16 MARS	2020	92,00 €	17 AOUT	2020	92,00 €
15 AVRIL	2020	92,00 €	15 SEPTEMBRE	2020	92,00 €
15 MAI	2020	92,00 €	15 OCTOBRE	2020	92,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 009* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LILLE OUEST
22 RUE LAVOISIER - 59466 LOMME CEDEX
Tél : 03 20 30 47 47
 - Sur le montant de votre impôt :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER LILLE I - SECTEUR FONCIER 2EME SECTEUR
175 RUE GUSTAVE DELORY - CS 21816 59881 LILLE CEDEX 9
Tél : 03 20 95 65 51

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 59 NORD

Commune : 350 LILLE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	29,06 %	%	%	19,29 %	0,509 %	16,88 %	%	
	Taux 2019	29,06 %	%	%	19,29 %	0,469 %	13,39 %	%	
	Adresse	3 PL DE LA REPUBLIQUE LOMME							
	Base ①	1427			1427	1427	1427		
	Cotisation	415			275	7	191		888
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	406			269	7	236		
	Cotisations 2019	415			275	7	191		888
	Variation	+2,22 %	%	%	+2,23 %	0 %	-19,07 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
Frais de gestion de la fiscalité directe locale									
Dégrèvement Habitation principale									
Dégrèvement JA État									
Dégrèvement JA Collectivité									
Montant de votre impôt :									
925									